

## VIREMENT DE CREDIT – FONGIBILITÉ – DM1

Vu les lois et règlements en vigueur,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/02/2023 portant sur la fongibilité des crédits

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217 -10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

### DECIDONS CE QUI SUIT

Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentée ci-après :

Imputation	Nature	Montant
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	500,00
	Total	500,00

### CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 60611	Eau et assainissement	500,00
	Total	500,00

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal ;

Article 3 : le Maire et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à AYNAC le 20 JUIN 2024.

Le Maire  
Jacques ANDURAND






Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

EXTRAIT DU  
DELIBERATION  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 046-214600124-20240613-ASSOCIAANIMAL-DE

34

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 13 juin 2024

Délibération : N° 34/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 13 Juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Didier THAMIE  
- Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Magalie  
LOBGEOIS - Marion VAUR

Absent(s) :

Pouvoirs : Robert BALBARIE à Jacques ANDURAND - Jessica DAVID à Magalie  
LOBGEOIS. Absents : Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO.

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Subvention association "Miroir Animal"

DELIBERATION

Le Maire précise au conseil municipal qu'en date du 20 mars 2024 a été créée l'association "Miroir Animal" dont le siège social est fixé à l'école primaire d'Aynac, 41 Place du Foirail.

Son objet est de "Pratiquer et promouvoir des activités éducatives et pédagogiques par la médiation animale dans l'objectif d'intervenir dans des établissements scolaires ou d'autres structures".

Cette association vient de faire une demande de subvention. Le Maire propose d'accorder une subvention de 200 Euros au titre de l'année 2024.

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2024 Reçu en préfecture le 20/06/2024 Publié le 20/06/2024 ID : 046-214600124-20240613-ASSOCIAANIMAL-DE
--

Émis et rendu exécutoire  
 le 20 juin 2024  
 Reçu en Préfecture  
 le 20 juin 2024  
 Publié ou notifié  
 le 20 juin 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 juin 2024

Le Maire  
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
 Reçu en préfecture le 20/06/2024  
 Publié le 20/06/2024  
 ID : 046-214600124-20240613-DEFIBRILLATEUR-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC  
 PLAGE DU FOIRAIL  
 46120 AYNAC

**Département**

LOT

**Arrondissement**

FIGEAC

**Canton**

SAINT-CERE

Séance du 13 juin 2024

Délibération : N° 33/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 13 Juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2024

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Didier THAMIE  
 - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Magalie  
 LOBGEAIS - Marion VAUR

Absent(s) :

Pouvoirs : Robert BALBARIE à Jacques ANDURAND - Jessica DAVID à Magalie  
 LOBGEAIS. Absents : Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO.

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Achat défibrillateur

DELIBERATION

Le Maire rappelle que la commune avait adhéré au groupement de communes initié par l'AMF46 pour l'installation de défibrillateur.

Le fabricant STMYKER a alerté la société SERENYS titulaire du marché sur la durée de vie de ces défibrillateurs ne pouvant excéder la durée de gestion fixée à 8 ans. C'est le cas de notre matériel.

Il convient donc de le remplacer. La société SERENYS nous propose un défibrillateur de marque Lifeaz Clark Pro de fabrication française garanti 7 ans pour un montant de 1028 Euros HT.

Il est également prévu de remplacer l'armoire correspondante de type AIVIA 200 pour un montant de 448 Euros HT.

DECISION

Le conseil municipal valide ces deux propositions et autorise le Maire à signer tous documents relatifs pour la réalisation de cette opération dans les meilleurs délais.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

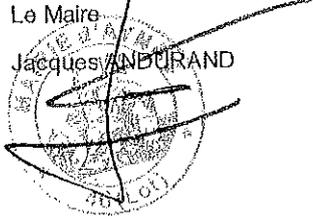
Émis et rendu exécutoire  
le 20 juin 2024  
Reçu en Préfecture  
le 20 juin 2024  
Publié ou notifié  
le 20 juin 2024

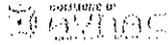
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-DEFIBRILLATEUR-DE

En Mairie, le 13 juin 2024

Le Maire  
Jacques NEURAND





Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-VIDEOPROJECTEUR-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

Séance du 13 juin 2024

Délibération : N° 32/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 13 Juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2024

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Didier THAMIE  
- Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Magalie LOBGEAIS - Marion VAUR

Absent(s) : Pouvoirs : Robert BALBARIE à Jacques ANDURAND - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absents : Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO.

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Achat vidéoprojecteur classe primaire

## DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que le vidéoprojecteur de la classe de CE1 - CE2 est hors service et qu'il convient de le remplacer afin de permettre à l'enseignante d'exercer ses missions dans les meilleures conditions possibles.

A cet effet, la société EURL MY HOME SYSTEM domiciliée à Lacapelle-Marival nous propose l'acquisition d'un matériel de marque 4K pour un montant de 450 Euros HT y compris l'installation et la configuration.

## DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/06/13

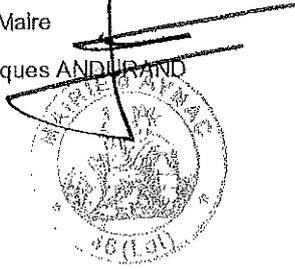
Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-VIDEOPROJECTEUR-DE

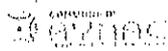
Émis et rendu exécutoire  
le 20 juin 2024  
Reçu en Préfecture  
le 20 juin 2024  
Publié ou notifié  
le 20 juin 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 juin 2024

Le Maire  
Jacques ANDURAND





Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-CONTRATNOEL31-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

**Séance du 13 juin 2024**

**Délibération : N° 31/2024**

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 13 Juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2024

**Présent(s) :** Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Magalie LOBGEAIS - Marion VAUR

**Absent(s) :** Pouvoirs : Robert BALBARIE à Jacques ANDURAND - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absents : Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO.

**Secrétaire de séance :** M. LEONARD Hervé

**Contrat de prestation - Illuminations de Noël**

## DELIBERATION

Le Maire précise au Conseil Municipal que le contrat de prestation pour les illuminations de Noël conclu avec la société BREZAC pour une durée de 3 ans est arrivé à son terme.

Il a été demandé à la société BREZAC de nous faire une nouvelle proposition avec quelques modifications notamment pour une durée de 2 ans incluant 2024 et 2025.

En effet, au regard des élections municipales devant se dérouler en mars 2026, le Maire ne souhaite pas engager la nouvelle municipalité.

Le nouveau contrat de location et de mise en place des illuminations de Noël de la société BREZAC conclu pour les années 2024 et 2025 s'élève à 3011.66 € par an.

## DECISION

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau contrat et autorise la Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2024/06/13

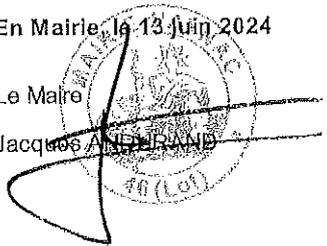
Émis et rendu exécutoire  
le 20 juin 2024  
Reçu en Préfecture  
le 20 juin 2024  
Publié ou notifié  
le 20 juin 2024

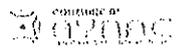
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-CONTRATNOEL31-DE

En Mairie, le 13 juin 2024

Le Maire  
Jacques ANDEBRAND





Commune de AYNAC  
PLACE DU FOIRAIL  
46120 AYNAC

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 046-214600124-20240613-CHOIXPREST30-DE

**Département**  
LOT  
**Arrondissement**  
FIGEAC  
**Canton**  
SAINT-CERE

Séance du 13 juin 2024

Délibération : N° 30/2024

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 13 Juin, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2024

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Christian VERGNE - Hervé LEONARD - Didier THAMIE - Martine MERLIN - Pierre PRADILLON - Damien POUJADE - Magalie LOBGEAIS - Marion VAUR

Absent(s) : Pouvoirs : Robert BALBARIE à Jacques ANDURAND - Jessica DAVID à Magalie LOBGEAIS. Absents : Jean-François AYROLES - Marianne SABIDO.

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

## Choix des prestataires - Projet cabinet médical

### DELIBERATION

Dans le cadre de la transformation de la bibliothèque en cabinets médicaux, la commune a procédé conformément à la réglementation un avis d'appel public à la concurrence publié sur le site des annonces légales de la Dépêche du Midi en date du 11 mars 2024.

Après demande de pièces complémentaires émanant de Mme Virginie DEVAUX, architecte à Assier (LOT), maître d'œuvre de cette opération, il nous a été transmis son rapport d'analyse des offres en date du 28 mai 2024.

Après examen et débat, du conseil municipal à l'unanimité a suivi les recommandations de l'architecte, à savoir les choix suivants :

LOT 1	VRD - SARL TPJ -	12 557.50 HT
LOT 2	PLATERIE PEINTURE - TEVENART -	23 738.56 HT
LOT 3	MENUISERIE - Ent JAUZAC -	25 406.51 HT
LOT 4	PLOMBERIE CHAUFFAGE - Ent PIALOU -	20 657.90 HT
LOT 5	ELECTRICITE PSE 01 - Ent ROQUES -	15 094.00 HT
LOT 6	FAIENCE - MERTZ -	925.90 HT
TOTAL		98 380.37 HT

2024/06/13

Envoyé en préfecture le 20/06/2024 Reçu en préfecture le 20/06/2024 Publié le 20/06/2024 ID : 046-214600124-20240613-CHOIXPREST30-DE
---

DECISION

Il est précisé que l'estimation de l'architecte s'élevait à 99 031.57 HT.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à notifier les offres de prestations auprès de chacune des entreprises retenues.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire  
 le 20 juin 2024  
 Reçu en Préfecture  
 le 20 juin 2024  
 Publié ou notifié  
 le 20 juin 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 13 juin 2024

Le Maire  
 Jacques ANDURAND

